

# **La difficulté de financer les PME dans un contexte de forte asymétrie d'information : cas des PME algériennes**

**Karim SI LEKHAL**

CEMOTEV

Université de Versailles Saint Quentin en Yvelines –Paris-  
France

## **Résumé :**

L'objectif de cet article est d'approfondir l'analyse du problème informationnel posé par les Petites et Moyennes Entreprises, d'apporter les multiples causes du rationnement du crédit, auquel sont confrontées les PME algériennes, qui évoluent dans un environnement de transition économique, caractérisé par une forte asymétrie d'information, entre prêteurs et emprunteurs et d'essayer enfin, de présenter des solutions susceptibles d'améliorer les conditions de financement de ces entreprises productrices de richesses et créatrices d'emplois.

**Mots clés :** banque, financement, PME, asymétrie d'information, risque du crédit.

**Codes JEL :** G20, D45, D80.

## Introduction :

En Algérie, la loi d'orientation et de promotion de la PME du 12 décembre 2001 a fait de la Petite et Moyenne Entreprise une composante clé de la politique du développement économique du pays. Elle autorise de nombreuses aides à la création des entreprises. Depuis, ces dernières sont bénéficiaires de toute une panoplie de dispositifs d'appuis, engagés par les autorités publiques ; et leur place ne cesse de croître dans l'économie nationale, en termes de production de la valeur ajoutée et de création d'emplois. Pourtant, nombreux sont les obstacles qui continuent à freiner leur décollage effectif. Leur croissance est encore aujourd'hui bloquée par une difficulté sérieuse à trouver des financements adaptés. Si l'accès aux ressources financières pour les PME ne constitue plus un sujet d'actualité dans les cercles des économies avancées, en Algérie les problèmes de financement sont considérés comme les principales difficultés actuelles que rencontrent les entreprises privées. Tous les entrepreneurs sont d'accord pour affirmer que le système bancaire actuel ne sert pas les PME. Il a été conçu pour fournir en fonds les grandes entreprises publiques, et les réformes bancaires adoptées sont timides et ne l'ont pas encore transformé en un système bancaire efficace (Bouyacoub, A. 1996). Le discours sur la transition vers une économie de marché est officiellement adopté, des lois dans le sens de l'ouverture économique ont été promulguées, mais sur le terrain, les pratiques du socialisme des années 70 et 80 persistent et pèsent encore sur l'émergence d'un tissu national d'entrepreneurs jeunes, actifs, instruits, en capacité de porter la promesse d'un secteur industriel plus dynamique à l'avenir.

La difficulté de financer l'activité économique par le biais des circuits bancaires officiels est donc réelle, et les exigences de bancabilité ne sont pas remplies par la plupart des petits entrepreneurs. Conséquences, la majorité de ces nouveaux porteurs de projets d'investissements se tournent vers des financements informels : les entrepreneurs financent souvent leurs démarrages avec leurs propres épargnes ou l'épargne familiale (capital amical). Cependant, l'apport de ces modes de financements traditionnels restent souvent réduits, s'ils permettent d'amorcer des petites activités, ils ne suffisent pas pour réaliser le montage financier d'une entreprise productive et encore moins de son expansion (HANNI. A, 1996). Nos PME sont ainsi prises au piège des pratiques informelles et demeurent de petits ateliers artisanaux.

L'appréciation de la situation des PME dans toute économie suscite toujours un large débat : contraintes à accéder aux crédits, une fiscalité inadaptée et une complexité administrative ... Il est davantage lorsqu'il s'agit d'une économie en mutation, caractérisée par la coexistence de mécanismes économiques et de gestion contradictoires, appartenant à la fois aux règles de l'économie administrée et à celles de l'économie de marché (Bouyacoub, A. 1997), une situation de transition instable qui contribuera à l'apparition et l'accentuation des phénomènes d'asymétries d'informations entre agents économiques et bailleurs de fonds.

Faute d'une bonne visibilité et de connaissance approfondie des entrepreneurs, un comportement naturel des banquiers peut être celui de sélectionner avec plus de rigueur les projets. Dès lors, une asymétrie d'information *ex-ante* peut être à l'origine des phénomènes d'anti-sélection et/ou d'aléa moral (sélection adverse et/ou incitation adverse). Nous admettons aussi qu'un partage d'information sur les caractéristiques des emprunteurs se traduit, sur le terrain, par des effets significatifs sur l'activité de crédit : il permet de réduire les risques du système bancaire et d'accroître la masse des crédits octroyés. Ce sont là des notions de la théorie du rationnement du crédit, qui forment le socle de la conception du modèle de rationnement développé par Stiglitz et Andrew Weiss en 1981 et la base des travaux qui y ont suivi depuis.

## I. L'information et le financement des PME

Avant d'analyser toute relation entre la disponibilité de l'information financière et économique et l'accès des PME aux financements externes, il convient de définir quelques concepts de la littérature bancaire, qui constituent les fondements du rationnement du crédit, et du modèle de rationnement de Stiglitz et Weiss (1981), considéré comme une référence dans la théorie financière moderne (Joseph. A, 2003).

Le mot information signifie « donner une forme, une signification ». Elle décrit et diffuse les connaissances produites par le travail intellectuel. Elle est une description écrite, visuelle ou sonore de connaissances tacites ou codifiées (El Mouhoub et Plihon, 2009).

Le fondement des théories de l'asymétrie d'information dans le domaine du financement bancaire des entreprises repose sur le fait que, l'emprunteur dispose davantage d'informations pertinentes que le prêteur, sur la qualité et les chances de réussite de son projet, ses risques réels et sa rentabilité anticipée. Le prêteur éprouve en effet, des difficultés à évaluer avec exactitude la qualité du projet concerné et à connaître les comportements futurs de son éventuel client (aléa moral).

Rappelons, aussi que selon Stiglitz et Weiss (1981) dans leur modèle, une entreprise n'est considérée en situation de rationnement de crédit que si les banques rejettent ses demandes de crédit, alors même qu'elle est disposée à supporter le taux d'intérêt en vigueur et à satisfaire aux autres conditions (garanties), pour des prêts équivalents accordés à d'autres clients de la même qualité (Wagenvoort. R, 2005).

### 1. L'opacité informationnelle des PME

La littérature académique s'accorde, qu'une déficience d'information limite l'accès aux financements externes pour les entreprises, et admis que le système d'information des PME souffre de nombreuses déficiences, il est en effet réputé plus opaque que celui des grandes firmes (Ang. JS, 1991). Conséquences directes, ces entreprises de petite dimension, sont souvent moins bien desservies par les circuits de financements classiques, et si bien que les banquiers peuvent avoir des comportements de rationnement envers ces unités.

L'approche du banquier pour le risque est une approche économique et financière, qui ne se résume pas à la constitution des sûretés réelles, il lui faut tout un travail de collecte et de traitement d'informations sur le projet et l'entreprise. Des renseignements qui lui permettront de se faire une idée pertinente sur la viabilité économique et financière de l'investissement en question. C'est donc sur une bonne connaissance de l'entreprise et de son secteur d'activité et d'un examen approfondi des documents comptables et financiers que le prêteur fonde sa décision de crédit, - du moins en principe -. Or, pour les petits entrepreneurs qui viennent juste de lancer leurs projets, les actifs sont principalement immatériels et souvent inobservables de l'extérieur : capacité et détermination de l'entrepreneur, projet industriel porteur, promesses de marchés et de commandes ... etc. Ces entreprises naissantes de taille réduite, qui sont dans une large mesure la propriété personnelle de l'entrepreneur ou des membres sa famille, souvent non cotées en bourse, échappent donc à toute obligation de produire de l'information, dès lors, elle est réduite à son niveau minimum. Ce manque d'information chez les PME, - contrairement aux grandes entreprises -, auquel il faut ajouter, la faiblesse des garanties qu'elles fournissent les surexposent au rationnement sur la marché du crédit.

L'absence d'informations fiables sur la situation objective de ces entreprises et la qualité souvent jugée insuffisante des états financiers qu'elles présentent, conjuguées avec le manque de transparence, aussi bien dans les transactions économiques que dans les échanges d'informations entre banques et entreprises, et un faible partage d'informations entre prêteurs, constituent autant d'éléments qui peuvent laisser les banquiers distants par rapport ces entreprises, pourtant capables

de créer de la richesse et de générer des postes d'emplois. Faute de bien pouvoir distinguer les bons projets des mauvais, les banquiers sélectionnent donc avec plus de vigueur, une attitude susceptible d'induire une sélection adverse sur le marché du crédit, et la possibilité d'un rationnement des PME devient dès lors un fait. Akerlof (1970) soutient que l'opacité informationnelle rend le risque difficile à estimer avec pertinence, et par conséquent, elle explique le de rationnement du crédit auquel font face ces petites entreprises, car celle-ci rend le prix inopérant sur le marché du crédit. Réduire l'incertitude de nos banquiers exige une démarche d'information en qualité et en quantité suffisante (Melbouci. L, 2008). Abaisser l'asymétrie d'information dans le processus de leur prise de décision permettra sûrement une meilleure analyse du risque à supporter et améliorer alors la quantité des crédits allouée à l'économie nationale et aux PME en particulier.

## **2. L'asymétrie d'information et le rationnement du crédit des PME**

En Algérie, contrairement aux financements des grandes sociétés publiques, financer les entreprises privées, est considéré comme plus risqué, que dans le reste des économies avancées. Souvent, on associe aux nouveaux entrepreneurs, sans expérience, un risque démesuré. Ils se retrouvent dès lors exclus du marché du crédit, tenu jusqu'au là par les banques publiques, loin de toute concurrence sérieuse, seule capable d'augmenter la quantité des prêts alloués, à l'économie nationale et aux PME notamment, dans des conditions meilleures et avec de moindres coûts. Le rationnement des PME algériennes sur le marché du crédit peut être démontré simplement par la mobilisation de deux modèles théoriques de rationnement du crédit d'équilibre, qui constituent la référence, en matière de la littérature bancaire (Cieply et Garondin, 2005), à savoir : Le modèle développé par Stiglitz et Weiss (1981), et dont le fondement est l'existence d'asymétrie d'information « *ex ante* » ; et le modèle de Williamson (1986-87) pour lequel, l'existence d'asymétrie d'information est « *ex post* » par rapport au projet concerné.

Avant la construction du modèle de Stiglitz et Weiss (1981), les causes avancées par les économistes pour expliquer le phénomène de rationnement du crédit ne reposaient pas vraiment sur l'existence de l'asymétrie d'information, mais elles tenaient plutôt à des contraintes institutionnelles : à l'influence qu'un taux d'intérêt élevé et/ ou qu'un montant de prêt considérable est susceptible de peser sur le risque d'une éventuelle faillite (Tuan-Anh. P, 2009). Il faudra toutefois attendre les années 70, voir 80, pour comprendre le rôle des motivations des bailleurs de fonds dans la distribution des crédits. Les travaux de ces deux chercheurs s'inscrivent essentiellement dans cette période, et soutiennent que les décisions des institutions de crédit sont marquées par l'imperfection et l'asymétrie d'information, relatives à la qualité des projets des futurs entrepreneurs-emprunteurs (Levratto. N, 2003).

Théoriquement, le phénomène de rationnement du crédit peut être expliqué par de multiples causes, à savoir : (1) la présence d'une asymétrie d'information ; (2) le manque de sécurisation des crédits ; (3) une concurrence insuffisante entre les banques ; (4) un droit de faillite défavorable aux créanciers ; (4) l'existence d'un taux d'intérêt réglementaire de l'usure...

Nous nous focalisons, ici, principalement sur la contrainte liée à l'existence d'une forte asymétrie d'information entre les prêteurs et les emprunteurs, qui caractérise, en général, les économies en développement. Les emprunteurs possèdent plus d'informations que les prêteurs, sur les caractéristiques et les chances de réussite de leurs projets. À cette raison, à laquelle, il convient de rajouter le manque de fiabilité des documents comptables, les banques sont parfois incapables d'évaluer la probabilité de défaut des projets concernés, et elles refusent d'allouer les ressources pour lesquelles elles sont sollicitées (Caprio et Honohan, 1991). Les PME forment ainsi un milieu difficilement appréhendable par les banques commerciales traditionnelles. En dépit de leurs surliquidités ces dernières demeurent distantes de ces entreprises fortes capables d'innover, de créer des richesses et des emplois.

En somme, en raison des lacunes de l'information disponible (manque d'information et méfiance des entrepreneurs à la communiquée) et la vulnérabilité de ces petites entreprises (PME naissantes, structures financières fragiles, accès limités aux marchés...) les institutions de crédit leur associent systématiquement un risque plus élevé. Leur accorder des crédits entraînera donc plus de coûts. En d'autres mots, faute d'une bonne connaissance de ces entrepreneurs, le risque qui leur est attribué est souvent surévalué, et dans cette condition, ils se retrouvent discriminés et rationnés sur le marché du crédit. Ainsi, l'immense majorité des PME algériennes n'ont pas accès au crédit bancaire, du moins aisément. La problématique de leur financement demeure encore un obstacle majeur à leur survie et croissance (Madoui et Boukrif, 2009).

## II. Le financement des PME en Algérie

Les résultats empiriques de l'économiste algérien Bouyacoub (1996) relèvent que les problèmes de financement sont considérés comme les principales difficultés actuelles par 14 des entrepreneurs enquêtés sur les 17 qui ont répondu à son étude. Dès lors, la pratique du crédit interentreprises et le recours aux circuits de financements informels s'imposent comme une réponse, qui permet aux entreprises d'échapper à l'emprise des banques publiques. Les conditions d'obtention d'un financement bancaire sont défavorables à tout prétendant, et sont plus pénalisantes pour les PME particulièrement, car elles sont plus dépendantes des crédits bancaires. Elles sont d'une fragilité financière relativement importante par rapport aux grandes firmes et ressentent plus les variations des taux d'intérêts, qui influent directement sur leurs trésoreries et forment ainsi un frein majeur à leur développement.

La volonté affichée des autorités et les nombreuses réformes engagées, n'ont pas réussi à moderniser l'économie nationale. La conception socialiste de l'économie subsiste et la gestion centralisée des affaires est encore une pratique répandue. L'initiative privée demeure suspecte, donc lui accorder un prêt implique, pour les banquiers, prendre un risque élevé. Et maîtriser ce risque surestimé des PME, exige une démarche de recherche d'information coûteuse et souvent très lente : Sélectionner avec rigueur les demandes de crédits et exclure ces petites unités du marché du crédit peut être alors un comportement naturel des banquiers, dont le rôle est de maximiser le profit de leur institution avec un risque moindre à supporter.

Au total, nous adhérons à l'analyse que les PME algériennes éprouvent encore de sérieuses difficultés pour obtenir les financements dont elles ont besoin. L'examen des programmes d'appui à la création et à la promotion de ces entreprises, nous permettra de mieux cerner la problématique de leur financement.

### 1. L'appui à la création et au développement des PME en Algérie

Dans un environnement de transition d'une économie socialiste vers une économie de marché, la PME s'impose comme une entité économique qui pourra compenser le déficit récurrent de la grande entreprise nationale, par sa diversité, sa flexibilité et sa capacité à créer des emplois. Pour promouvoir ce secteur privé, jusqu'au là marginalisé, au profit du public, les pouvoirs publics ont créé toute une série d'organismes chargés de développer les entreprises privées (Ministère de la PME, Fonds de garantie ...). Une batterie de programmes et de mesures incitatives, pour encourager leur essor, a été engagé dans le cadre d'une politique globale de promotion de la PME algérienne, entamée depuis la fin des années 90.

Les organismes existants en Algérie pouvant avoir un rôle d'appui auprès des PME, sont des structures d'aides, sous formes d'agences nationales, chargées de l'exécution des politiques publiques d'assistance et de soutien à la création et au développement des entreprises (Boutaleb. K, 2006). Mis en place dans les années 2000, dans le cadre d'une nouvelle approche de développement économique, basée principalement sur l'initiative privée, contrairement aux

stratégies de développement de l'époque du socialisme, des années 70 et 80 : des industries industrialisantes et des grandes sociétés nationales. Parmi ces agences on peut en citer :

L'Agence Nationale de Développement des Investissements (ANDI) créée en 2001 ; l'Agence Nationale pour le soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ) mise en place en 1997 ; la Caisse Nationale d'Allocation Chômage (CNAC) à partir de 2004 ; l'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit (ANGEM) créée en 2004.

A coté de ces quatre organismes nationaux, on trouve aussi de nombreuses structures et instruments, dont la finalité est toujours l'instauration d'un climat favorable à la création d'entreprises privées et au développement des investissements, ont peut citer : Le Fonds de Garantie des Crédits aux PME créé en 2004 ; l'Agence Nationale de Développement de la PME, créée à l'initiative des pouvoirs publics en 2005 ; la Caisse de Garantie des crédits à l'investissement des PME créée en 2004...etc.

L'ensemble de ces organisations constitue un soutien à la création et au développement des entreprises privées, en leur facilitant, notamment, l'accès au financement. Elles sont encore jeunes, leurs bilans et l'impact de leurs garanties demeurent modestes, mais elles présentent des perspectives d'essor intéressantes pour les PME, quand on connaît les contraintes que rencontre la garantie financière pour s'introniser dans le paysage bancaire algérien, à condition, bien sûr, d'assurer une coordination entre les différentes structures impliquées, une bonne diffusion de l'information économique, commerciale et financière, mais surtout d'instaurer de bons mécanismes de contrôle, afin de maximiser l'efficacité de leurs programmes d'appuis et d'éviter tout dépassement, que peuvent induire le clientélisme et la corruption.

Quelle que soit la mesure retenue, sur la portée réelle de ces programmes d'appuis, engagés par les autorités publiques, il apparaît que les conditions d'accès au financement bancaire pour les PME-TPE algériennes se sont effectivement améliorées ces dernières années, une amélioration qui résulte de plusieurs facteurs : l'embellie des finances publiques (205,2 milliards de dollar de réserves en 2012), une surliquidité des banques nationales (1100 milliards Dinars)... En complémentarité avec les actions et les orientations des pouvoirs publics, ces établissements d'aides aux PME en partenariat avec les banques, doivent renforcer leur efforts de transparence, de coordination et de contrôle, car en dépit de tous les moyens structureaux, financiers et humains engagés, la difficulté d'accès aux crédits bancaires demeure et pèse encore sur toutes créations ou expansions de Petites et Moyennes Entreprises. Les résultats empiriques de l'économiste Sultana Daoud, après enquête (2009), attestent cette contrainte. Ils exposent clairement les limites des stratégies d'intervention de l'Etat pour développer ces unités : sur celles relatives à l'accès aux crédits, les entrepreneurs interviewés, rencontrent les mêmes difficultés qu'auparavant en matière de financement et de relations avec les banques ; celles concernant l'information, les entrepreneurs se plaignent davantage de l'accès à l'information ; l'accès au foncier demeure complexe ... etc. Conséquences directes, des milliers de projets en attentes : les experts estiment à plus de 40 000 le nombre de projets d'entreprises et d'investissements divers en attente d'agrément, soit plus de deux points supplémentaires du PIB, 300 000 nouveaux emplois (Grim. N, 2012).

En dépit des efforts fournis, les stratégies d'intervention de l'Etat, ces deux dernières décennies, n'ont pas parvenu à dynamiser le secteur des PME, faute de manque d'efficacité des programmes d'appui et d'un retard considérable enregistré dans la réforme du secteur bancaire. Le contraste entre le nombre relativement grandissant des PME et leur faible participation à la création de la richesse et à la croissance économique, laisse apparaître les manquements et la fragilité des stratégies d'intervention publique. Ces entreprises n'ont pas bénéficié d'une politique globale de développement, dans la mesure où les aides qui leur sont dédiées n'intègrent pas le souci de les développer et de les rendre plus compétitives, et ne sont pas articulées dans une politique de développement à long terme. La majorité des dispositifs de soutien mis en place portent dans leur

véritable dimension, une prépondérance aux objectifs quantitatifs, visant le renforcement du nombre d'unités, alors que les aspects qualitatifs qui porteraient sur la pérennité des entreprises déjà en exercice et leur extension sont à nuancer<sup>1</sup>. Ils constituent des outils ayant pour objectif premier de lutter contre le chômage grandissant – pour garantir la paix sociale –, par l'encouragement à la création de son propre emploi, que celui de soutenir l'activité de production et d'investissement.

En ligne avec les orientations des pouvoirs publics, les établissements de crédit doivent pour leur part, renforcer leur effort de financement du secteur privé, seul capable de pallier aux déficits récurrents du secteur public et de porter la promesse d'un secteur industriel plus dynamique à l'avenir. Aussi, l'efficacité des actions publiques pour promouvoir les PME reste à améliorer.

Malgré la difficulté d'obtenir des montants précis relatifs à la part des prêts accordés à ce secteur des PME, les statistiques nous permettent d'observer une tendance globale à la hausse des crédits qui leur sont octroyés, pour dépasser les quelques 1 412 milliards de DA en 2008, soit 54% du total des crédits distribués à l'économie nationale et une augmentation de plus de 240 % sur les 5 dernières années (Bouzar. C, 2010). Certes, ces efforts ont permis de desserrer relativement les conditions d'accès aux financements pour les PME, mais ils demeurent insuffisants, en comparaison avec les besoins grandissants en financement, que le secteur privé en croissance continue, est en légitimité d'attendre, pour lui permettre de réussir l'enjeu de promouvoir l'investissement industriel et les exportations. Aujourd'hui, encore, tous les observateurs de la scène économique du pays : experts, universitaires, journalistes... considèrent, à raison, comme difficile et décisif d'obtenir un financement pour les PME. Elles sont encore rationnées sur le marché bancaire national.

## **2. Le rationnement des PME sur le marché bancaire algérien**

Des études récentes de conjonctures économiques estiment, que les PME algériennes connaissent encore des contraintes de financement importantes. La difficulté d'accéder à un prêt bancaire en Algérie constitue toujours un sujet d'actualité, qui préoccupe nos petits entrepreneurs, contrairement à ceux des pays développés. Cette difficulté résulte, dans une large mesure, d'un manque flagrant en moyens financiers que les banques nationales réservent à ces PME, dont le nombre n'a pas cessé de croître depuis la moitié des années 90, pour atteindre un peu plus de 460 000 unités en 2011. Les montants des crédits qui leurs sont alloués restent encore insuffisants et loin d'égaliser les sommes des ressources dont elles ont besoin.

Ce constat de resserrement des conditions d'accès aux crédits bancaires pour les PME, se conçoit aisément si l'on observe de près la forte réticence de nos banquiers à s'impliquer sérieusement dans le financement de l'activité productive du pays, et des PME en particulier. Ce qui nous emmène à nous interroger : Pourquoi les banques nationales, et en dépit de leurs grandes ressources, ne s'impliquent pas davantage dans le financement des petits et moyens entrepreneurs ?

La modestie des résultats des soutiens publics pour les entreprises privées en Algérie s'explique essentiellement par la frilosité des banques publiques, partenaires des programmes d'appuis aux PME : de leur décision de financement dépend la réalisation ou non de tout projet préalablement validé par les différents services de l'ANSEJ, ANDI, ANGEM ... etc. Cette hésitation des banquiers à financer des projets viables économiquement peut avoir plusieurs causes, ce sont les causes du rationnement du crédit des PME, et elles sont multiples : L'une des explications du resserrement des conditions d'obtention du crédit, qui caractérise le paysage bancaire algérien est celle liée à l'existence d'une certaine culture comportementale de méfiance envers l'entreprise privée. Un état d'esprit légué par les pratiques de gestion centralisée des années de l'économie dirigiste. Les banques publiques n'étaient alors qu'une sorte de guichets mis au service des entreprises publiques par le pouvoir central. Par ailleurs, les valeurs égalitaires qui ont imprégné la

société algérienne depuis la guerre de la libération nationale subsistent encore dans l'imaginaire collectif, une mentalité qui ne favorise nullement l'émergence de l'initiative privée. Une réalité sociale que les réformes de libéralisation économique, engagées depuis plus de deux décennies, - qui restent tout de même loin d'être achevée -, n'ont pas pu faire évoluer et que seule la diffusion de la culture de l'entreprise privée et de l'esprit d'entreprendre, auprès de la société peut faire transformer en rationalité économique, basée sur la création, l'innovation et la recherche du profit.

La faiblesse des montants engagés par nos banques auprès de cette catégorie d'entreprises, - l'offre des crédits ne couvre toujours pas suffisamment les demandes exprimées, non seulement pour les nouvelles créations mais aussi pour les extensions et le développement des unités déjà en exercice-, peut trouver aussi sa raison, dans la difficulté que rencontre la garantie financière à s'introniser dans le système bancaire national. Les PME désirant obtenir des financements auprès des banques en vue de leur expansion sont confrontées à une vraie contrainte. À titre d'exemple, en souscrivant au Fonds de garantie des PME, beaucoup d'entrepreneurs ont reçu l'assurance d'être couverts, or, les banques continuent de préférer aux garanties du fonds (FGAR), des garanties plus drastiques comme les hypothèques, quand on connaît la difficulté que rencontrent ces petites unités à construire des garanties réelles, souvent jugées exagérées. Une condition défavorable à l'éclosion d'un secteur privé, qui interpelle sur les limites et l'inefficacité des actions des organismes de garanties financières en Algérie.

Aussi, l'hésitation des banques à soutenir les PME se manifeste clairement dans leurs critères de sélection et d'accessibilité au crédit. Une exigence dans l'éligibilité des demandes de crédits, jugée exagérée par la plupart des porteurs de projets, qui éprouvent de sérieuses difficultés à satisfaire ces critères de sélection. Des difficultés qui découlent principalement de la fragilité financière de leurs petites entreprises, caractérisées par la prédominance du financement interne (familial). Conséquences, la majorité des entrepreneurs n'a pas eu accès à un prêt bancaire. Pour justifier leur attitude de distance, les banques invoquent alors, les raisons classiques d'insolvabilité, du manque de rentabilité des prêts de faibles montants, au regard des coûts de transaction élevés, le manque de garantie (Botzung. G, 1995). Des raisons auxquelles il convient de rajouter, de la part des PME, le manque d'information et la méfiance de la communiquée. Pour y remédier, les dirigeants de ces entreprises doivent fournir aux banquiers une information continue et rédigée selon certaines normes, sur l'évolution de leurs activités, leurs décisions et les résultats financiers réels de leurs entreprises (ST-PIERRE. J, 2008). Mais pour une grande part, le blocage de financement de ces unités procède des banques elles-mêmes. Elles sont,- comme dans tous les pays en développement-, dans l'incapacité de cerner correctement le risque et les performances des PME. Une difficulté à distinguer les bons projets des moins bons, qui relève essentiellement d'une méthodologie d'analyse financière, inspirée largement des pratiques des pays développés, souvent inadaptée aux réalités des entreprises locales, mais aussi de l'existence d'un environnement de forte asymétrie d'information, entre les bailleurs de fonds et leurs emprunteurs, caractéristique surtout, des économies en transition. Un défaut d'information de qualité, actualisée et pertinente, auquel s'ajoute l'absence de normes comptables propres à l'activité économique informelle grandissante, et l'insuffisance des cabinets comptables indépendants, compétents et crédibles. Ce manque de professionnalisme des cabinets comptables et des consultants ne peut qu'abîmer la qualité du peu d'information financière, lorsqu'il est communiqué aux banquiers. Un déficit informationnel que l'introduction de la garantie financière, - qu'il faut renforcer -, dans l'espace bancaire national ne pourra pas compenser, à elle seule, et réduire ainsi les risques encourus par nos banquiers (FMI, 2006). La réduction de l'incertitude de ces derniers est fonction d'une bonne démarche d'information en qualité et en quantité suffisante, seule capable de créer la « confiance », maître mot de la réalisation des transactions financières et des affaires. Faute de quoi, les prêteurs éprouveront, en effet, des difficultés à évaluer avec exactitude la qualité des projets et à connaître les comportements futurs de leurs emprunteurs. Dès lors, Ils seront mettre en œuvre des



mécanismes de contrôle qui auront pour but de réduire cette asymétrie d'information qui subsiste. Une sorte de filtres pour distinguer la qualité des projets présentés, qui induiront à leur tour des coûts supplémentaires pour la banque. Afin de réduire ces coûts d'agence et les tarifications, un comportement naturel du banquier peut être alors celui de filtrer avec rigueur les demandes de crédits, et les projets les moins bons sont dès lors exclus et l'équilibre du marché bancaire passe par un rationnement du crédit, des PME en particulier.

Au total, la fragilité des garanties proposées par les PME et la complexité des démarches pour les enregistrer, font que la prise des sûretés n'a pas réussi à atténuer la frilosité de nos banques envers ces entreprises. Le dysfonctionnement des procédures de recouvrement, en cas de défaut de paiement, est aussi de nature à motiver sérieusement cette distance entre les banques et les PME. Dans ces conditions, le recours aux documents comptables pour atténuer le phénomène d'asymétrie d'information, n'est sûrement pas chose acquise, quand on connaît la difficulté d'attribuer à chaque dossier de crédit la probabilité de défaut, en se référant seulement à des critères financiers objectifs (Rivaud-Danset, 1995). Le principe d'une banque relationnelle, ayant pour fondement la confiance réciproque dans la durée, entre banquiers et entrepreneurs s'impose alors. Une relation de clientèle profonde qui permettra aux premiers d'obtenir davantage d'informations sur les projets concernés et les caractéristiques de leurs clients et de leurs comportements futurs, en les évaluant sur des éléments subjectifs, basés sur la capacité à gérer, l'expérience, la loyauté, la motivation ... Dans ce sens, il faut évoluer le dialogue entre les entrepreneurs et les banquiers algériens, qu'il y ait une forme de protocole entre eux : l'emprunteur s'engage non seulement à fournir les informations nécessaires mais aussi sur leur exactitude ; la banque entreprendra de son côté un travail de proximité avec ces petits entrepreneurs, notamment, avec un suivi régulier de l'évolution de leurs projets, par une gestion continue de leurs comptes courants et de leurs trésoreries. Autrement, il faut créer une complicité entre les deux entités, les banques et les PME : les banques en dispensant une assistance technique, des conseils en gestion et de l'ingénierie financière aux PME, et en développant des unités de crédit spécialisées dans le financement des entreprises de petite dimension dans leurs agences, créent une certaine proximité, qui leur permettra, par la suite, une meilleure connaissance de ces dernières et des caractéristiques de leurs projets, donc de mieux cerner leurs risques et mieux évaluer leurs revenus futurs espérés.

Aujourd'hui, les banques ont, certes, développé un savoir spécifique pour mieux connaître leurs emprunteurs et maîtriser leurs risques, et donc réduire les asymétries d'informations existantes : grâce à leur activité de *scoring* et par l'intermédiaire des autres fonctions qu'elles assurent et des services qu'elles fournissent aux entreprises (suivi des comptes, de la trésorerie...). Elles peuvent réduire l'asymétrie d'information qui pèse sur leur décision d'accorder un crédit ou non. Une autre piste sérieuse pour réduire le poids des asymétries d'informations qui complique l'analyse de tout chargé d'études des demandes de crédits, est celle qui consiste à partager des informations entre les banques sur les caractéristiques de leurs emprunteurs. Quand on sait que la plupart des pays en développement, ne dispose pas de centrales d'incidents de paiements ou sont très récentes, comme en Algérie.

### III. Le partage d'information de crédit en Algérie

L'un des aspects important pour le bon fonctionnement de toute économie de marché, au quelle l'Algérie aspirait depuis plus de deux décennies, est la disponibilité et la pertinence de l'information financière. L'accessibilité, la pertinence et l'exhaustivité de cette information sont donc très importantes pour réussir la mutation de l'économie algérienne vers une économie moderne. L'information financière assure la traçabilité des réalités des flux économiques et des transactions financières entre les agents économiques, elle répond aux besoins de visibilité et d'évaluation par les partenaires externes et les investisseurs nationaux et internationaux.

Aujourd'hui, dans toutes les économies développées, il est unanimement admis que le partage de l'information sur les caractéristiques des emprunteurs entre prêteurs, permet de mieux cerner le risque de défaut et favorise l'accès des entreprises aux financements externes. Qu'en est-il du partage de l'information sur le crédit en Algérie ?

Cette section se propose d'évaluer les réalités de l'information financière et le financement des entreprises en Algérie, qui s'est engagée dans un long processus de construction d'une économie de marché. Il est évident que les incitations pour l'adoption de mécanismes de partage d'informations et d'outils et techniques d'informations crédibles restent à développer. Pour mieux cerner les réalités de l'information financière en Algérie, une démarche de comparaison avec d'autres économies de mêmes revenus (PIB) nous semble d'un grand apport ici.

### **1. Absence de structures de partage d'information en Algérie**

La supériorité des bureaux privés d'information dans le soutien des transactions de crédit et l'accès aux financements, dont les PME ont besoins, est justifiée par de nombreux travaux de recherches. Aujourd'hui, l'utilité de ces organismes est vérifiée, sur le terrain, dans toutes les économies industrialisées. Pourtant, en Algérie, force est de constater l'absence de ces structures de partage et de diffusion d'informations, il n'y a ni registre public, ni bureau privé de partage d'informations sur le crédit<sup>2</sup>. À titre d'exemple, la Tunisie et le Maroc en disposent de registres publics.

**Tableau 01 : Indice d'information sur le crédit**

<b>Pays</b>	<b>Couverture du registre public (emprunteur/1000 adultes)</b>	<b>Couverture du registre privé (emprunteurs/1000 adultes)</b>	<b>Indice de l'Information du crédit</b>
Portugal	637 (couverture la plus élevée)	79	5
Les Etats Unis	0	1000 (couverture la plus élevée)	6
Espagne	394	65	6
Egypte	102	0	3
Tunisie	93	0	2
France	17	0	3
Maroc	6	0	2
Jordanie	5	0	3
Mauritanie	2	0	1
<b>Algérie</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Source : Doing Business, 2005, Rapport de la Banque Mondiale.

À la lecture de ce tableau, ressort clairement le retard accumulé par l'Algérie en termes de partage d'informations sur le crédit, son indice de l'information du crédit est de 0 sur une échelle de 6. Absence totale de toute couverture de registre. Ces indicateurs n'ont pas changé entre 2005 et 2011. L'indice de couverture par le registre public quand à lui est de 0,3 sur 6 en cette dernière année. La Tunisie reste le pays du Maghreb qui a l'indice de la profondeur de l'information relative au crédit le plus élevé, il est de 2 sur 6, avec un score de couverture du registre public de 93 points en 2005. Le Maroc quand à lui, a enregistré un score de 2 sur 6 en 2005, avec une couverture du registre public de 6 points. À noter que l'indice de l'information sur le crédit en Tunisie est passé à 5 points sur 6 en 2011, loin devant ses deux voisins, l'Algérie et le Maroc.

Pour remédier à ce déficit et pour mieux mesurer et gérer le risque des défauts de paiements, les banques publiques algériennes s'appuient sur des outils et des techniques d'analyse financière, et

un savoir qu'elles constituent grâce à leur relation clientèle. C'est ainsi qu'elles se donnent les moyens de calculer les revenus de leurs clients, pour en mesurer leur niveau de solvabilité. Quelques banques nationales, telle la banque Al- Baraka Algérie, disposent aussi de Centrale des risques interne pour vérifier le niveau d'endettement de leurs clients, au niveau de la banque.

Malgré les différentes réformes bancaires, dites « de première génération », engagées par les pouvoirs publics depuis plus de deux décennies, ce gros déficit en termes d'information économique et financière et de son partage entre bailleurs de fonds, demeure et pèse lourdement sur la politique de la distribution du crédit à l'économie nationale, et sur le financement des investissements, à moyen et long termes surtout.

La transparence dans la gestion des affaires préservera les gestionnaires dans les banques publiques, grâce notamment à une gestion normalisée du crédit et des procédures claires dans la décision. Les responsables du crédit attendent toujours avec impatience l'opérationnalité effective de la centrale des risques, - en simplifiant la démarche de consultation de ses fichiers -, et la mise en place de la centrale des bilans, promise par la banque centrale. Comme on l'a déjà noté, l'échange d'information sur le crédit bancaire (partage d'informations positives et négatives sur les emprunteurs entre prêteurs) influence positivement la distribution des crédits à l'économie et améliore le financement des PME, - qui éprouvent souvent des difficultés pour obtenir un prêt auprès des canaux de crédit classiques -, grâce au fait, qu'il offre une possibilité pour les banquiers de choisir le meilleur projet (bonne connaissance), et un éventuel effet disciplinant du prétendant au prêt (l'entrepreneur), sous la contrainte de révéler ses antécédents de défauts de paiements et de remettre en cause ainsi de sa réputation. Sur cet Indice de Partage d'Information du crédit, retenu par les institutions internationales, comme la Banque Mondiale, l'Algérie obtient le score minimum qui est de 0, c'est dire l'importance du retard accumulé et des efforts qui restent à fournir dans ce domaine !

Ce déficit récurrent d'information sur le crédit complique davantage l'analyse des demandes de crédits et la sélection des projets par les chargés d'études, il ne leur facilite aucunement les décisions, en matière de crédit et de l'investissement, en l'occurrence, quand il s'agit des PME qui n'ont pas les moyens de faire appel à des analystes et consultants externes.

A cette faiblesse d'élaboration de l'information sur le crédit, qui complique le financement des petits entrepreneurs, il faut répondre par la mise en fonction « urgemment » d'une forte centrale de bilans, qui centralisera toutes les transactions de crédits sur l'échelle nationale, pour en permettre ensuite aux banques de consulter ses fichiers avec facilité, en utilisant les nouvelles technologies de l'information et de communication. Il y a lieu ici, de signaler que les PME algériennes souffrent encore d'une marginalisation en termes d'utilisation des TIC, seul 20% des PME ont accès à internet par exemple. Pour faire connaître ce secteur de PME-PMI aux différents partenaires économiques et sociaux, les enjeux de sa promotion et pour susciter l'intérêt qu'il présente pour le développement économique du pays, les autorités publiques doivent aussi engager une sérieuse opération nationale de communication et de diffusion des statistiques, qui s'inscrirait dans la durée, sur ces entreprises privées. Cela permettra sûrement de mieux appréhender leurs difficultés, pour pouvoir en proposer, par la suite, des solutions appropriées, et jeter les jalons d'une coordination entre les différents organismes impliqués dans la promotion de ces PME, qui constituent une source principale de la création, d'innovation, de dynamisme et de flexibilité économique. Elles sont génératrices de 60 à 70% des créations d'emplois dans les économies de l'OCDE (Synthèses OCDE, 2007).

L'Etat algérien et ses institutions doivent construire un système d'élaboration et de partage d'informations sur le crédit, notamment, avec le renforcement de l'efficacité de la centrale des risques existante, et la mise en œuvre de la centrale des bilans, qui seront alimentées essentiellement par les bases de données des banques nationales – par la force de la loi - et dont les

fichiers d'emprunteurs seront tenus et actualisés d'une manière permanente et continue par la Banque d'Algérie, et mis à dispositions de ces dernières. La mise en place d'un observatoire national de PME et s'assurer de son opérationnalité effective sera aussi d'un grand apport pour plus de visibilité sur l'évolution de ces unités et leurs difficultés, et donc pour plus d'opportunités d'investissements dans l'avenir. Ces actions constituent des priorités pour les autorités et un préalable au décollage économique effectif du secteur des PME, et du pays en entier. La théorie économique explique l'échec du communisme, - comme le rappelle bien Joseph E. Stiglitz (prix Nobel d'économie en 2001), par le fait, que la planification centralisée avait échoué, parce qu'aucune institution d'Etat n'était en mesure de collecter et de traiter efficacement l'information pertinente, requise pour qu'une économie de marché fonctionne bien. Sans une propriété privée et la motivation du profit, il n'y a pas d'encouragement de l'initiative privée et des entrepreneurs créateurs.

En somme, l'amélioration des conditions d'accès aux crédits pour les PME en Algérie passera par la configuration d'un système national de partage d'informations sur les caractéristiques des emprunteurs. Dans les économies de marché parvenues, les cadres juridiques et réglementaires ont été construits pendant plus d'un siècle, et souvent en réaction aux problèmes suscités par l'économie ouverte sans entraves. L'Algérie, - comme les pays en voie de développement -, qui veut construire une économie de marché forte, peut apprendre de l'expérience des autres pays industrialisés. Avant d'ouvrir une bourse il faut s'assurer que de fortes réglementations sont en place. Un système bancaire capable de financer efficacement l'économie nationale a besoin d'une vraie réglementation, qui le stabilise et le protège dans sa gestion, mais surtout qui lui permet une efficacité dans l'orientation de l'épargne vers les priorités, à savoir l'investissement productif et l'innovation.

### **En guise de conclusion : des actions publiques**

Certes, les résultats des différents organismes de soutien aux PME, ne se valent pas, mais la modicité de leurs résultats est constatée, même s'ils présentent des perspectives encourageantes dans l'avenir. Leur contribution à desserrer les conditions d'obtention des ressources financières peut être améliorée, avec notamment, plus de coordination et de coopération entre les différentes entités impliquées et, plus de contrôle pour réduire les gaspillages existants et éviter tout dépassement. L'essor effectif du secteur privé en Algérie dépend surtout de la réussite d'une stratégie globale de développement des PME, bien articulée avec des visions à long termes.

Faute d'une information suffisante sur les mesures et les procédures, la plupart des entrepreneurs renoncent à recourir aux différentes aides publiques qui existent. L'urgence pour les autorités est la configuration d'un système national de collecte, de traitement et de partage d'informations entre les banques nationales, sur leurs emprunteurs. Car la diffusion d'informations sur les caractéristiques des entrepreneurs, permettra une bonne connaissance des prétendants aux crédits et induira aussi un effet disciplinant sur les clients (réputation). Le partage d'information réduira l'asymétrie d'information entre les banques et les PME, et atténuera donc le rationnement du crédit de ces dernières.

Le mode d'intervention publique le plus approprié pour lutter contre le rationnement du crédit bancaire, consiste à garantir par l'Etat une partie des crédits accordés, notamment, de ceux octroyés aux PME. La priorité aujourd'hui, est donc de renforcer la capacité du fonds de Garantie (FGAR) existant et d'en créer d'autres. Aussi, il faut simplifier les procédures d'enregistrement des garanties proposées par les petits emprunteurs. Car en théorie, les garanties entraînent une baisse de la probabilité de défaut, liée au risque d'aléa moral de l'emprunteur, c'est-à-dire ce dernier fournira les efforts nécessaires pour rembourser son prêt afin de ne pas perdre la garantie fournie (Joseph. A, 2000). L'amélioration des conditions de financement des PME algériennes, - et l'expérience des pays industriels avancés, en fourni la preuve -, passe aussi par le développement des nouveaux

segments du marché financier : le microcrédit et le capital risque. Les expériences du microcrédit ont une incidence réelle sur l'activité économique, et les bénéficiaires ont réussi à retrouver un travail, à développer une activité, voire à créer une petite affaire. Outre, que le microcrédit constitue un moteur de croissance, il peut être une réponse à la difficulté que rencontrent les promoteurs-chômeurs à constituer l'apport personnel en fonds propres que réclament l'ANSEJ et les banques. Aussi, les institutions de micro-finance, avec leur pratique du microcrédit, et ayant a priori une meilleure connaissance des petits entrepreneurs et une grande expérience de travail de proximité peuvent être d'un grand bénéfice pour nos banques. En partenariat avec eux, elles leur permettront non seulement de réduire l'asymétrie d'information, mais aussi de baisser les frais de transactions pour les micro-entrepreneurs (Adair et Hamed, 2004), avec des crédits de proximité, en simplifiant la complexité des demandes de crédit et leurs suivis, tout en tentant de réduire au mieux les probabilités de hasard moral et de sélection adverse. Un autre outil de financement adapté aux besoins financiers des PME est le capital risque, qui a du mal à s'introniser dans le paysage financier national, et qu'il faut promouvoir. Il est susceptible non seulement, de renforcer les fonds propres de nos PME, mais aussi de leur apporter un soutien en termes de conseil et de formation... Il revient donc aux autorités et au législateur algérien de mettre en place un cadre juridique propice, à son développement. C'est un autre instrument financier complémentaire au crédit bancaire classique.

La création de départements spécialisés en « financement de PME » aux siens des banques nationales peut aussi constituer une piste susceptible de réduire la distance entre les banquiers et les porteurs de projets. Cette spécialisation favorisera le développement d'une relation clientèle, et supposera que l'évaluation des ces PME, soit faite à partir de leurs réalités de terrain et non uniquement sur la base des données comptables, - quand elles sont disponibles-, reflétant plus ou moins fidèlement la réalité (Bloy, E, 1995). Les chargés d'études de crédit doivent donc être au contact étroit des entrepreneurs.

### Références bibliographiques :

<sup>1</sup> L'Algérie connaît beaucoup de TPE (96,15% des PME). A l'inverse, elle a un véritable déficit d'entreprises de taille moyenne. Il faut se soucier des nouvelles créations d'entreprises mais aussi de leur devenir.

<sup>2</sup> Très récemment les banques algériennes ont bénéficié de la mise en place, par la Banque d'Algérie, d'une centrale nationale des risques. Elle est encore très jeune, la développer et enrichir ses fichiers par les différentes banques nationales constitue une priorité, pour son bon fonctionnement.

ADAIR. P et HAMAD. Y, « Le microcrédit : une solution au financement de la micro entreprise au Maghreb », communication présentée aux 6ème journées scientifiques du réseau « Analyse économique et développement », Marrakech 4 – 5 Mars 2004.

ADDI. L : « Réformes économiques et obstacles politiques », Article paru dans le Quotidien d'Oran le 24, 26 et 27 Juin 2004.

AUBIER. M et CHERBONNIER. F : « L'accès des entreprises au crédit bancaire », in revue Economie et Prévision, Paris, 2007/1 n° 177, p.121-128.

AUDOYER. JP : « L'économie autrement : Le libéralisme à bout de souffle ? », édition Peuples Libres, Valence, Avril 2011.

BOTZUNG. M : « Dispositifs d'appui et financement de la petite entreprise », in revue Tiers Monde, n°145, Paris, Janvier-Mars 1996.

BOUTALEB. K : « La problématique de la création d'entreprises face aux contraintes socioéconomiques de l'environnement local en Algérie », communication au Colloque International sur la création d'entreprises et territoires, Tamanrasset, 03 et 04 décembre 2006.

BOUYAKOUB. F : « L'entreprise & le financement bancaire », édition Casbah, Alger, 2003.

- Bouzar. C : « Systèmes financiers : mutations financières et bancaires et crise », édition El Amel, Alger, 2010.
- CEIPLY. S & GRONDIN. M : « Spécificité des banques dans l'expertise et le contrôle des risques PME : Résultats d'une enquête exploratrice », Communication à la 17<sup>ème</sup> Journées Internationales d'Economie Monétaire et Bancaire, Lisbonne, le 7 8 et 9 Juin 2000.
- Chelil, A et Ayad, S : « PME en Algérie : réalités et perspectives », in revue Economie et management, n°09, Tlemcen, Octobre 2009.
- CHERTOK G, MALLERA P & POULLETTY P : « le financement des PME », rapport, Documentation française, Paris, 2009.
- Daoud. S : « Les nouvelles stratégies d'intervention vis-à-vis de la PME au Maghreb : cas de l'Algérie », Communication présentée aux 11<sup>es</sup> Journées scientifiques du Réseau Entrepreneuriat, INRPME-AUF-AIREPME, Canada, du 27 au 29 mai 2009.
- JOSEPHE. A : « le rationnement du crédit dans les pays en développement : le cas du Cameroun et de Madagascar », édition Harmattan, Paris, 2000.
- LEFILEUR. J : « Financer les PME dans un contexte de forte asymétrie d'information », in revue Secteur Privé & Développement, n°01 : Le financement des PME en Afrique subsaharienne, Paris, Mai 2009.
- LEVRATTO. N : « Les PME : Définition, rôle économique et politiques publiques », Edition DE Boeck, Bruxelles, 2009.
- MADOUÏ. M & BOUKRIF. M : « De l'économie administrée à l'économie de marché. Les PME à l'épreuve de la mise à niveau des entreprises en Algérie », communication au colloque international « La vulnérabilité des TPE et des PME dans un environnement mondialisé », INRPME –AUF- AIREPME, Canada, Mai 2009.
- MATTRAY. L : « Les aides à la création d'entreprises », in Revue Economie Financière, n° 54, Paris, 1999.
- SADOUDI. M : « La problématique du financement de la PME en Algérie », Communication présentée lors du Colloque International, sous le thème des « exigences de la mise à niveau des PME dans les pays arabes », Université de Chlef, le 17 et 18 Avril 2006.
- SI LEKHAL. K : « La place de la PME dans l'économie algérienne : réalités et perspectives de développement », Communication au colloque international « Entrepreneuriat et développement local », Rabat, le 29 & 30 avril 2011.
- SI LEKHAL. K : « Le financement des PME en Algérie : difficultés et perspectives », in revue des Recherches Economiques et Managériales, n°12, Université de Biskra 2013.
- SI LEKHAL. K : « Le financement des Petites et Moyennes Entreprises en Algérie : réalités et perspectives », Thèse de Doctorat en Sciences Economiques en cours à l'Université de Versailles Saint Quentin en Yvelines (France).
- YUNUS. M : « Vers un nouveau capitalisme », édition JC LATTES, Paris, 2008.
- Rapport de la Banque Mondiale, « Algérie : Le droit des Affaires et Développement du secteur privé en Algérie », n°b32945-DZ, 27 Avril, 2005.